

Délibération n°2024-154

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)**

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU ET L'ESPACE DE VIE SOCIALE LE COCOTIERS

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Considérant la délibération n°2024-53 du 4 avril 2024 relative à l'attribution des subventions de fonctionnement, par laquelle la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a accordé une subvention de 3 300 € à l'association "Le Cocotiers".

Considérant la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), visant notamment à promouvoir l'animation de la vie sociale sur le territoire.

Considérant que l'Espace de vie sociale "Le Cocotiers", agréé le 2 août 2023, développe des actions sociales qui viennent enrichir les services proposés par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, contribuant ainsi à améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants du territoire. Que ces initiatives participent à la dynamisation sociale et culturelle de la Vallée d'Ossau tout en renforçant son attractivité.

Considérant que la CCVO accompagne ce projet d'Espace de Vie Sociale depuis sa création en participant au comité de pilotage et en accompagnant l'association dans ses démarches ; et que ce partenariat s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Convention Territoriale Globale visant à promouvoir l'animation et la cohésion sociale sur le territoire.

Considérant la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée formalisant les modalités du partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'association « Le Cocotiers ».

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (1 abstention : M. Jean-François REGNIER),**

APPROUVE le principe d'arrêter une convention avec l'Espace de vie sociale « Le Cocotiers » ;

AUTORISE le Président à signer avec l'association « Le Cocotiers » la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée ;

PRECISE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON